



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, développement durable, transports et logement : structures administratives

Question écrite n° 123638

Texte de la question

Mme Chantal Brunel attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le CNIG (Conseil national de l'information géographique). Le CNIG (conseil national de l'information géographique) a été réorganisé par le décret n° 2011-127 du 31 janvier 2011. Placé auprès de la ministre chargée du développement durable, il a pour mission « d'éclairer le Gouvernement dans le domaine de l'information géographique, notamment pour ce qui concerne la coordination des contributions des acteurs concernés et l'amélioration des interfaces entre ces derniers ». L'information géographique connaît un développement important. Elle contribue à la protection de l'environnement en facilitant l'information des acteurs et en améliorant la communication entre les autorités publiques. Elle permet la mise en place de meilleurs services aux citoyens et aux entreprises et favorise la croissance économique et la création d'emplois, à travers le développement non seulement du secteur de l'information géographique, mais aussi des nombreuses activités qui ont besoin d'utiliser des données géographiques pour créer de nouveaux services. La composition du CNIG fait une large place aux collectivités territoriales, aux entreprises et aux associations concernées. Ces acteurs souhaitent que le CNIG puisse commencer rapidement ses travaux. Or ce démarrage ne pourra intervenir que lorsque le président aura été nommé par arrêté de la ministre chargée du développement durable. Elle souhaiterait donc savoir quand sera nommée la personne chargée de la présidence de ce conseil.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Brunel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123638

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12715

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)